

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 21 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi (-24 température ressentie), la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes, de la désignation (les heures de développement professionnel seront complété d'ici début mai 2024.) et du changement de couche.
Observation de la collation fournie par les parents (pour 1 enfant).
Discussion avec l'exploitante concernant les activités quotidiennes, objectifs pour la prochaine visite est d'avoir un moyen de documentation en place.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 février 2024

Date

original signé par

Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2024

Date